

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-106

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Olivier LE CORVAISIER - Adjoint chargé des Finances et de l'Accompagnement Budgétaire des Projets

La Ville de Langueux a ouvert son centre de santé en janvier 2022.

L'exercice comptable se termine et il convient de porter une attention particulière à chaque chapitre pour s'assurer de la suffisance des crédits.

Au vu de l'exécution de l'année, l'ajustement du chapitre 012, qui porte sur les charges de personnel, est nécessaire. En effet, la valeur du point indiciaire se répercute sur la masse salariale.

De plus, au cours du premier trimestre, deux postes de secrétariat se sont chevauchés, entraînant une dépense supplémentaire, non prévue initialement.

De ce fait, la décision modificative suivante vous est soumise :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS
64131	Rémunérations	14 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 012		14 500,00 €

TOTAL DEPENSES	14 500,00 €
-----------------------	--------------------

Recettes

CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS
7474	Participation des Communes	14 500,00
TOTAL CHAPITRE 70		14 500,00

TOTAL RECETTES	14 500,00
-----------------------	------------------

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y référant.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.